REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°4

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

<u>ONT DONNE POUVOIR</u>: Mme Juzan à Mme Duhart; M. Salducci à M. le Maire; Mme Candillier à M. Arcouet; Mme Destin à M. Laiguillon; Mme Bensoussan à M. Boutonnet.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

<u>OBJET</u>: <u>CULTURE ET PATRIMOINE</u> – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) - Aménagement du local en RdC et de la cave gothique en R-2 du projet Icade "Ilot de la Monnaie" - Autorisations d'urbanisme

L'obtention du label « ville d'art et d'histoire » est un encouragement pour la Ville de Bayonne à poursuivre et à structurer sa politique patrimoniale, urbaine, culturelle et touristique. Valoriser son patrimoine, se réapproprier la mémoire de la ville, sensibiliser les habitants et les visiteurs et donner à voir la ville sous d'autres angles sont ses grandes priorités.

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de la Culture et de la Communication, la ville s'est engagée à créer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), équipement culturel de proximité destiné à sensibiliser, informer et former tous les publics à l'architecture et au patrimoine. Outil de médiation précieux, le CIAP mettra à la disposition du public un espace proposant des clés de lecture sur l'histoire de la ville et les enjeux urbains en cours. Espace de rencontres et de socialisation, il constituera également un lieu de proximité.

Le projet immobilier mené par Icade, « Ilot de la Monnaie », situé rue des Gouverneurs, accueillera le futur CIAP.

Sa situation en cœur de ville, à l'entrée du secteur piétonnier, avec une grande visibilité, sa proximité avec des ensembles architecturaux remarquables comme la cathédrale Sainte Marie (patrimoine mondial, XIII^e et XVI^e siècles) ou le château Vieux; avec des équipements culturels et de médiation proches comme la médiathèque, la boutique du patrimoine et l'office du tourisme, en ont fait un site stratégique.

La cave gothique du XIII^e siècle, située en sous sol de la propriété concernée et l'opportunité de disposer d'un local en rez-de-chaussée disposant d'un accès public sécurisé ont conforté le choix du site.

Le volume ainsi acquis est composé du tréfonds au niveau R-2 et d'un rez-de-chaussée compris dans les parcelles BX524 et BX564.

Le local en rez-de-chaussée, acquis brut de béton, hors d'eau, hors d'air dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA), se développe comme un commerce avec une façade vitrée sur le petit jardin public au dessus de la cave gothique. Au niveau de la rue des gouverneurs , il développe 104 m² (HSP: 3,51m) dont 13,13 m² d'escaliers/ascenceur et paliers et 36,60 m² (HSP: 5m) au R-2 dont 19,36 m² d'escaliers/ascenceur et paliers.

La cave, inscrite en totalité à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, développe une surface d'environ 56,50m² en R-2.

Dans le cadre du projet de création du CIAP, la ville de Bayonne doit entreprendre les travaux d'aménagement de ces espaces, comportant notamment des prestations :

- d'aménagement intérieur : cloisons, plafonds, sols
- de fluides : électricité, plomberie, chauffage et ventilation
- de mise en place d'éléments de scénographie
- d'aménagement des espaces extérieurs.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme réglementaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint